

# **Communautés locales et utilisation durable de la faune en Afrique centrale**

Éditeurs

**Nathalie van Vliet**  
CIFOR

**Jean-Claude Nguingiri**  
FAO

**Daniel Cornelis**  
CIRAD

**Sébastien Le Bel**  
CIRAD

Publié par

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  
et

Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)  
et

Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)

FAO/CIFOR/CIRAD. 2017. Communautés locales et utilisation durable de la faune en Afrique centrale, par van Vliet N., Nguingiri J. -C., Cornelis D. et Le Bel S. (éds). Libreville – Bogor – Montpellier.

© FAO, 2017

FAO ISBN: 978-92-5-209804-1

CIFOR ISBN: 978-602-387-054-7

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), et du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, du CIFOR, ou du CIRAD aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO, du CIFOR ou du CIRAD.

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soient correctement mentionnés comme sources et comme titulaires du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request) ou adressée par courriel à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés par courriel adressé à [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org).

Cette publication résulte du projet «Gestion durable de la faune et du secteur de la viande de brousse en Afrique centrale», mis en œuvre par la FAO, en collaboration avec les Etats bénéficiaires (Congo, Gabon, RDC et RCA), la COMIFAC, le RAPAC et les partenaires techniques CIRAD, CIFOR, et UICN. La participation du CIFOR à l'ouvrage s'est faite dans le cadre de l'initiative de recherche sur la viande de brousse du Programme de recherche du CGIAR sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie (FTA).

Nous tenons à remercier ici le Fonds pour l'Environnement Mondial pour son appui financier, ainsi que tous les bailleurs ayant contribué au cofinancement de l'ouvrage: le Fonds du CGIAR, l'USAID et le CIRAD.

Crédits photos couverture (gauche à droite): CIFOR/Idriss Ayaya et CIFOR/François Sandrin



© CIFOR/Nathalie van Vliet

Chapitre

13

## Les piliers d'avenir pour la gestion durable de la chasse villageoise en Afrique centrale

Nathalie van Vliet, Daniel Cornelis, Jean-Claude Nguingiri, Sébastien Le Bel, Robert Nasi et Sandra Ratiarison

Dans un contexte de dégradation progressive des espaces forestiers, de perte de la biodiversité et d'accroissement de la pression démographique, les décideurs sont de plus en plus concernés par la nécessité de conserver et de gérer durablement les ressources naturelles renouvelables au bénéfice des générations futures. Compte tenu de nombreux services et des multiples fonctions (écologiques, économiques, sociales, culturelles, etc.) remplies par les ressources animales sauvages en Afrique centrale, la gestion durable de la faune et de la chasse devient un impératif et non plus une option.

Durant l'époque coloniale et depuis les indépendances, la gestion de la faune s'est (plus ou moins) opérationnalisée dans des structures de gestion centralisées guidées par des cadres normatifs nationaux. Cependant, ces réglementations et institutions centrales qui régissent encore aujourd'hui l'utilisation de la faune sont soit désuètes, soit inadaptées aux réalités locales, et excluent toute forme de gestion participative et adaptative. Le régime foncier hérité de la colonisation et la gestion centralisée, sous le monopole des États, connaissent aujourd'hui clairement leurs limites. Mais, si ce n'est l'État, qui donc peut contribuer à une gestion durable de la faune et de la chasse?

Les communautés locales, en tant que principales utilisatrices de la ressource, sont de toute évidence en ligne de front pour assumer ce rôle. La dévolution des droits aux peuples autochtones et aux communautés locales pour l'utilisation durable des ressources fauniques dans leurs territoires, s'inscrit en droite ligne de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones que les pays africains ont adoptée. Dans ce contexte, peut-on envisager que la chasse villageoise soit gérée durablement par les populations locales en Afrique centrale? C'est la question ambitieuse à laquelle le présent ouvrage a souhaité répondre. Il ne s'agit pas de réduire le rôle des États dans cette gestion, mais de montrer dans quelle mesure, les populations locales pourraient devenir des partenaires essentiels de la gestion de la faune et de la chasse. Quelles implications cela aurait-il pour les cadres réglementaires actuels? Comment créer des alliances entre les institutions de l'État, les communautés locales et les autres utilisateurs de l'espace (concessionnaires forestiers, agriculteurs, agro-industriels, etc.)? Quels sont les prérequis pour permettre et motiver la participation des communautés locales à la gestion durable de la chasse? Quelles étapes et approches méthodologiques peut-on suivre pour une dévolution des droits et responsabilités dans un contexte moderne?

L'ensemble des expériences générées dans le cadre du projet «Gestion de la chasse et de la filière viande de brousse en Afrique centrale» et présentées dans cet ouvrage propose des réponses à ces questions et des options pour le proche futur que nous résumerons en cinq points:

**Premièrement**, le cadre légal et réglementaire doit évoluer pour permettre une participation active des communautés locales, voire une gestion locale négociée de la faune sauvage, tout en restant suffisamment flexible pour s'accommoder aux divers autres objectifs de gestion et aux diverses formes de gouvernance locale, les mieux adaptées à chaque contexte. L'évolution des cadres légaux doit non seulement se baser sur une architecture juridique cohérente et exhaustive régissant toute exploitation licite de la faune sauvage sur la base des connaissances actuelles, mais aussi développer un régime foncier adapté aux besoins des communautés locales et autochtones, créant aussi un système viable et bénéfique pour la conservation et l'utilisation durable de la faune, en particulier, et des ressources forestières, en général.

**Deuxièmement**, le secteur des viandes sauvages en Afrique centrale doit sortir de l'informel et devenir officiellement partie intégrante des politiques gouvernementales de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire. Étant donné les carences actuelles dans la sous-région en termes de production de viandes d'origine domestique, il serait néanmoins utopique, voire dangereux pour la souveraineté des pays, de baser les politiques de sécurité alimentaire uniquement sur ces filières domestiques qui, à l'heure actuelle, impliquent d'importants volumes d'importation. Dans le court terme, le développement de systèmes alimentaires durables en Afrique centrale doit donc explicitement inclure la contribution des produits carnés sauvages (fauniques et halieutiques). L'analyse économique de la filière des viandes sauvages montre qu'elle génère des bénéfices importants qui pourraient être utilisés pour mieux la réguler. Il est donc important de reconnaître légalement le rôle des filières viandes sauvages (gibier et poisson) et de les conceptualiser sous une vision intégrale de la souveraineté alimentaire.

**Troisièmement**, après plus d'un siècle d'exclusion des cercles des décisions, les communautés locales sont désarmées pour réamorcer à court terme des institutions et des pratiques de gestion durable de la faune. En effet, les instances de gouvernance locale (coutumière) ont été fortement affaiblies par une centralisation du pouvoir (colonial puis moderne), par l'exclusion de leurs territoires ancestraux, par les limitations de leurs droits fonciers, par l'exode rural et les changements socio-économiques rapides induits par l'économie de marché. Ainsi, toute démarche visant à rendre les communautés locales responsables et redevables de la gestion de la faune est vouée à l'échec si elle n'est pas associée à une volonté politique et à un processus d'accompagnement vers la décentralisation de la gestion des ressources fauniques et de renforcement de la société civile. La dévolution des droits et responsabilités doit se faire par étapes et prendra du temps. Dans cette perspective, les initiatives visant à promouvoir la gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables (dont la faune sauvage) présentent l'opportunité de promouvoir l'instauration d'une démocratie locale participative.

**Quatrièmement**, les espaces ruraux en Afrique centrale sont de plus en plus caractérisés par la juxtaposition des droits et la superposition des usages; différents acteurs (communautés villageoises, sociétés d'exploitation forestière et minière, ONG de conservation, etc.) exploitent ou gèrent, selon des logiques et finalités différentes (parfois contradictoires), un large éventail de ressources sur un même espace. Ainsi, les terroirs de chasse villageoise se retrouvent inclus dans les concessions forestières ou minières, ou encore sont utilisés par d'autres acteurs qui impactent positivement ou négativement la faune. L'expérience montre que la gestion durable de la faune dans ces espaces ne peut être une réussite que si l'ensemble des parties prenantes parvient à coconstruire un objectif de gestion consensuel sur ces espaces. Le modèle de gestion de la faune dans des concessions multiusages, tel qu'envisagé à Ovan au Gabon, l'approche de gestion de la faune commune dans un paysage dominé par l'activité agricole, comme c'est le cas à Phalanga-Mbuda, ou la création des aires de chasse communautaire dans une concession forestière tel que cela a été mis en place à Liouesso, sont autant d'exemples qui montrent la nécessité d'envisager la chasse comme un des modes d'utilisation durable d'un espace multifonctionnel et multiusager dans une perspective de coordination des usages.

**Enfin**, un changement de paradigme est nécessaire, dans l'environnement technique, administratif et scientifique de la gestion de la faune pour mieux intégrer le fait que les systèmes de chasse (territoires, acteurs, ressources et règles) sont des systèmes complexes qu'il faut apprendre à gérer dans l'incertitude. L'ensemble des parties prenantes à la promotion d'une gestion locale doivent donc impérativement accepter de travailler sur la base d'une démarche adaptative, où le droit à l'erreur existe, mais où les risques sont anticipés, pour mieux répondre aux défis continuellement changeants. Cela ne sera possible qu'à travers un effort conséquent en termes de renforcement des capacités des cadres et des experts en matière de gestion de la faune.

Ainsi, loin de proposer un recueil de solutions miracles, cet ouvrage rapporte des leçons apprises qui sont autant de piliers posés pour poursuivre l'appui à l'émergence d'une gestion locale et participative de la faune et de la chasse en Afrique centrale. Nous espérons que les recommandations émises dans cet ouvrage pourront inspirer les décideurs, les gestionnaires et les bailleurs de fonds, pour continuer de tracer un chemin qui reste long.